

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DU CIRCUIT DE MERIGNAC

# 17ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE

27 MARS 2010

REGLEMENT PARTICULIER

21/02/2010

## NOTE IMPORTANTE À LA GRANDE ATTENTION DES PILOTES

C'est grâce à la compréhension des Communes traversées par le RALLYE DES COTES DE GARONNE que nous avons pu organiser pour vous cette édition.

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les RECONNAISSANCES que le parcours et la pérennité de cette épreuve seront assurés.

Nous vous demandons expressément de montrer l'exemple, de respecter la sécurité et la tranquillité des villages qui vous accueillent et de suivre très scrupuleusement les règles de la circulation et du code de la route.

Les RECONNAISSANCES ne sont pas des ESSAIS.

Une surveillance sera établie et des contrôles portant aussi bien sur le RESPECT DU CODE DE LA ROUTE que sur le niveau sonore des véhicules seront effectués par les services de la GENDARMERIE.

Des contrôles sur le respect de la réglementation des reconnaissances seront effectués sur le parcours et **l'article 6.2.4 du règlement FFSA sera strictement appliqué.**

Nous comptons sur votre compréhension,

De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir de notre épreuve. Soyez en remerciés.

Laurent MAGNIER  
Président de Garonne Auto Sport

Jacques COURMONTAGNE  
Président de l'ASACM

## **PROGRAMME - HORAIRES**

<b>LUNDI 15 FEVRIER 2010</b>	Parution du règlement, ouverture des engagements
<b>MARDI 23 MARS 2010</b>	Clôture des engagements (à minuit)
<b>SAMEDI 20 MARS 2010</b>	Parution du Carnet d'itinéraire (Road-Book)
<b>DIMANCHE 21 MARS 2010</b>	Reconnaitances autorisées de 9h00 à 22h00
<b> VENDREDI 26 MARS 2010</b>	Reconnaitances autorisées de 9h00 à 22h00
<b>SAMEDI 27 MARS 2010</b>	Vérifications des documents et des voitures de 7h00 à 11h00 Concession PEUGEOT - 50, rue Jules Ferry - LANGON Mise en place du Parc de Départ à 7h00 - Parc des Vergers - LANGON
<b>SAMEDI 27 MARS 2010</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs à <u>8h</u> 1 chemin de Peyrot - LANGON  Publication des équipages admis au départ à 11h30 Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON  Départ de la première voiture à <u>12h00</u> Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON  Arrivée de la première voiture à <u>19h20</u> Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON  Vérifications finales Concession PEUGEOT - 50, rue Jules Ferry - LANGON  Publication des résultats du rallye ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Parc Fermé - Parc des Vergers - LANGON
<b>SAMEDI 27 MARS 2010</b>	Remise des coupes sur le podium d'arrivée. Les chèques seront expédiés aux récipiendaires dans la semaine suivante.

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

L'A.S.A. du Circuit de Mérignac (organisateur administratif) organise en collaboration avec Garonne Auto Sport (organisateur technique) le 17<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE qui se déroulera le 27 MARS 2010.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A., N° R28 en date du 19/01/2010 .

## Comité d'Organisation

Coordinateur : M. Laurent MAGNIER

Membres : Monique BOUGEOIS, Jacques BRAUN,  
Frédéric BOURBON, Fabienne CLAVEAU,  
Renaud COPPENS, Philippe DANIEL, Patrick DUCOS,  
Frédéric DUCROCQ, Yannick DUPOUY, Carole GOMEZ,  
Guillaume GOUR, Jérôme JUGE, Patrick LAWRENCE,  
Hubert MONTEL, Claude PINA, Ludovic PINA,  
Jean-Pierre PORTE, Didier SERRE, Cédric TORLET,  
Marie VALENTINI, Ecurie KEN DATEN, FCBA, SOS27

Secrétariat du Rallye : ASA du Circuit de MERIGNAC  
Avenue Marcel Issartier  
33700 MERIGNAC  
mail : contact@asacm.com  
Téléphone : 06 83 50 21 68 FAX : 05 56 63 51 37

Permanence du Rallye : Samedi 27 MARS 2010 de 7h00 à 24h00 :  
1 chemin de Peyrot  
33210 LANGON

Téléphone : 06 83 50 21 68

## Organisateur Technique

Garonne Auto Sport  
1 chemin de Peyrot  
33210 LANGON

### 1.1. Officiels

Commissaires sportifs

PRÉSIDENT :	Mme Renée JECKER	ASA 10/04	Lic. N° 11119
MEMBRES :	Mme Annie FOURCADE	ASA 10/06	Lic. N° 15323
	M. Raymond QINQUIS	ASA 10/09	Lic. N° 10109
Directeur de Course	Mme Roselyne PRI OUX	ASA 14/08	Lic. N° 17879
Directeurs de Course adjoints PC	M. Jacques POINOT	ASA 11/01	Lic. N° 5558
	M. Laurent TEILLARD	ASA 17/05	Lic. N° 10182
Directeurs de course adjoints délégués aux épreuves spéciales	M. Philippe DANIEL	ASA 10/04	Lic. N° 50805
	M. Patrice PRI OUX	ASA 14/08	Lic. N° 17877
Médecin chef	Dr Christian GRAFFEUIL	ASA 10/04	Lic. N° 112018
Commissaires techniques	M. Claude PINA – Responsable -	ASA 10/04	Lic. N° 13191
	M. Paul GIBISSIER	ASA 10/04	Lic. N° 19279
	M. Alexandre FOURCADE	ASA 10/06	Lic. N° 28760
	M. Vincent TASTET	ASA 10/03	Lic. N° 164686

Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean-François FOURCADE	ASA 10/06	Lic. N° 8460
	M. Guillaume GOUR	ASA 10/04	Lic. N° 49955
Responsable des Commissaires	M. Jean_Pierre PORTE	ASA 10/04	Lic. N° 179208

## 1.2. Éligibilité

Le 17ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE compte pour :

- La Coupe de FRANCE DES RALLYES 2° division 2010 ; coef. 2
- Le Championnat du Comité Régional Aquitaine
- Le Challenge des Commissaires du Comité Régional Aquitaine

## 1.3. Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu Concession PEUGEOT - 50, rue Jules Ferry - LANGON le : **Samedi 27 Mars 2010 de 7h00 à 11h00**

Les vérifications finales seront effectuées :

Concession PEUGEOT 50, rue Jules Ferry - LANGON. Prix de la main d'œuvre : 40 € H.T.

## ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'engagement - Inscriptions

**3.1.5** Toute personne qui désire participer au 17ème RALLYE REGIONAL DES COTES DE GARONNE doit adresser à : Laurent MAGNIER - 1 Chemin de Peyrot - 33210 - LANGON (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le MARDI 23 MARS 2010 à minuit.  
N° portable ASACM : 06 83 50 21 68, N° Fax 05 56 63 51 37

**3.1.10** Le nombre d'engagés est fixé à 100 véhicules maximum.

L'ASACM se réserve le droit d'annuler le Rallye si le nombre d'engagés est inférieur à 40.

**3.1.11.1** Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € (\*)
  - b) sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- (\*) Réduit à 200 € pour l'équipage complet licencié A.S.A.C.M.

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de : ASACM, encaissé après le rallye).

## **ARTICLE 4 - VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.2. Pneumatiques**

#### **4.2.1 Usage des pneumatiques**

L'usage des pneumatiques « terre » est interdit.

### **4.3. Assistance**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc prévu au Road Book.

En dehors de ce parc, l'assistance est strictement interdite.

#### **4.3.2.3 Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 5 - PUBLICITÉ**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées éventuellement par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. Description**

Le 17ème RALLYE NATIONAL DES COTES DE GARONNE représente un parcours de 154 km. Il se déroule en 1 étape divisée en 4 sections et comporte 7 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 40,750 Km.

Les épreuves spéciales (voir annexe) sont :

E.S. 1 - 3 - 5 - 7	MOURENS	6 Km 100
E.S. 2 - 4 - 6	VERDELAIS	5 Km 450

L'itinéraire - horaire figure dans le carnet d'itinéraire (road-book).

### **6.2. Reconnaissances**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu les 21-26 MARS 2010 .

Elles sont autorisées **UNIQUEMENT** de 9h à 22h.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3.

Toute infraction durant les reconnaissances sera passible des sanctions prévues à l'article 6.2 du règlement standard F.F.S.A.

Des contrôles seront effectués par l'organisateur.

## **ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

## 7.2. Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

- Commissaire de route            chasuble marquée « COMMISSAIRE »
- Chef de Poste                    chasuble marquée « CHEF DE POSTE »

## ARTICLE 8 - PÉNALITÉS - RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

### *PRIX EN ESPÈCES*

Classement Général	Premier :	350 €		
	Deuxième :	250 €		
	Troisième :	150 €		
Classement par Groupe	+ 10 partants		5 à 10 partants	- 5 partants
	Premier :	180 €	180 €	150 €
	Deuxième :	150 €	150 €	
	Troisième :	100 €		
Classement par Classe	+ 10 partants		6 à 10 partants	2 à 5 partants
	Premier :	200 €	200 €	200 €
	Deuxième :	140 €	140 €	
	Troisième :	100 €		

### **Cumul des prix :**

Seuls les 2 prix les plus élevés seront cumulables.

- Les chèques seront expédiés dans la semaine suivant le rallye.

### **COUPES**

Des coupes récompenseront :

- Les trois premiers équipages du classement Général
- Le premier de chaque GROUPE
- Le premier de chaque CLASSE
- Le premier équipage exclusivement féminin
- La meilleure copilote

La remise des coupes se déroulera sur le podium d'arrivée.

## EPREUVES SPECIALES

**PREMIERE SECTION**  
**PARC FERME LANGON - PARC DE REGROUPEMENT LANGON**  
40,750 km comprenant deux épreuves spéciales totalisant 11,550 km

ES 1 : MOURENS	Départ : Courtey Arrivée : Cateau	6,100 km
ES 2 : VERDELAIS	Départ : Pampelune Arrivée : Lagourin	5,450 km

**DEUXIEME SECTION**  
**PARC DE REGROUPEMENT LANGON - PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS**  
41,450 km comprenant deux épreuves spéciales totalisant 11,550 km

ES 3 : MOURENS	Départ : Courtey Arrivée : Cateau	6,100 km
ES 4 : VERDELAIS	Départ : Pampelune Arrivée : Lagourin	5,450 km

**TROISIEME SECTION**  
**PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS - PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS**  
41,450 km comprenant deux épreuves spéciales totalisant 11,550 km

ES 5 : MOURENS	Départ : Courtey Arrivée : Cateau	6,100 km
ES 6 : VERDELAIS	Départ : Pampelune Arrivée : Lagourin	5,450 km

**QUATRIEME SECTION**  
**PARC DE REGROUPEMENT VERDELAIS - PARC FERME LANGON**  
40,100 km comprenant une épreuve spéciale totalisant 6,100 km

ES 7 : MOURENS	Départ : Courtey Arrivée : Cateau	6,100 km
----------------	--------------------------------------	----------

*Soit une longueur totale du rallye de 163,750 km comportant 7 épreuves spéciales totalisant 40,750 km*